Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_05-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-04-05

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Puissant

Date de convocation du Conseil municipal : 02 avril 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoit, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux, Camille Doudard, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns.

ABSENTS : Florence Fretay (en visio – pouvoir à Fleur de Launay)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 26	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VIE MUNICIPALE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Rapporteur : Olivier Ropert, Maire

La commission des marchés à procédure adaptée, dite commission MAPA, constitue une instance interne à la commune destinée à renforcer la transparence et la collégialité dans l'examen des marchés publics qui ne relèvent pas des procédures formalisées. Contrairement à la Commission d'appel d'offres, dont la compétence est strictement encadrée par le Code de la commande publique, la commission MAPA n'est instituée par aucun texte législatif ou réglementaire. Elle est néanmoins régulièrement créée par les collectivités afin d'encadrer l'analyse des offres et d'accompagner la collectivité dans le choix du titulaire d'un marché soumis à procédure adaptée.

La commission MAPA intervient exclusivement pour **les marchés dont le montant se situe en dessous des seuils européens**, et pour lesquels la commune peut adapter librement sa procédure. Elle participe alors à l'examen des candidatures et des offres, à l'analyse des propositions et à la formulation d'un avis

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_05-DE

permettant d'éclairer l'autorité décisionnelle. La commission ne détient aucun pouvoir propre : elle ne sélectionne pas le titulaire et n'attribue pas le marché. **Son rôle est consultatif** et vise à accompagner la collectivité dans une démarche de sécurisation juridique, de transparence et de bonne gestion des deniers publics. Le maire, ou l'adjoint disposant de la délégation correspondante, demeure seul compétent pour attribuer le marché à l'issue de la procédure.

La composition de la commission MAPA est fixée librement par le conseil municipal, qui peut y associer des agents municipaux à titre consultatif. La commission exerce ses travaux sur la base des pièces constitutives du marché et les conclusions de ses analyses sont consignées dans un rapport ou un procès-verbal destiné à éclairer la prise de décision.

Se portent candidat·e·s :

- **Titulaires** | Alain Tanné, Patrick Collet, Vanessa Dijoux, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant
- **Suppléant·e·s** | Fleur de Launay, Eric Vallet, Florence Fretay, Carine Schurb, Hélène Hervo

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission des marchés à procédure adaptée,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De mettre en place une commission des marchés à procédure adaptée pour la durée du mandat municipal,**
- **De désigner pour l'y représenter, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléant·e·s suivants :**

Titulaires	Suppléant·e·s
Alain Tanné	Fleur de Launay
Patrick Collet	Eric Vallet
Vanessa Dijoux	Florence Fretay
Steven Perrichot	Carine Schurb
Jean-Marc Puissant	Hélène Hervo

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 ILLE-ET-VILAINE